

# Charte de l'éducation artistique et culturelle

Projet éducatif local



# Charte de l'éducation artistique et culturelle

## Projet éducatif local

« Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »

*Convention internationale des droits de l'enfant — Art. 31.2*

I. Le projet éducatif local .....	p. 3
II. Pourquoi une charte de l'éducation artistique et culturelle? .....	p. 4
III. Les objectifs généraux .....	p. 5
IV. Les instances de suivi .....	p. 6
V. Les outils .....	p. 7
Glossaire .....	p. 8

# Le projet éducatif local

La Ville de Perpignan participe, depuis de nombreuses années, au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes perpignanais.

En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la Ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des coéducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, Atsem, personnel municipal d'encadrement, personnel municipal technique...) au sein d'un projet éducatif local (PEL) partenarial (cf. BO — circulaire n° 98-144 du 9 juillet 1998 sur les contrats éducatifs locaux).

## **Le projet éducatif local poursuit cinq objectifs généraux :**

- ⇒ organiser et dégager les moyens d'une conduite cohérente des projets éducatifs,
- ⇒ permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune,
- ⇒ favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif,
- ⇒ développer l'apprentissage du vivre ensemble et la participation des enfants et des jeunes,
- ⇒ favoriser l'émergence d'une véritable communauté éducative.

## **Le PEL propose une politique globale à l'échelle de la commune.**

Il mobilise l'ensemble des acteurs institutionnels (État, collectivités territoriales, CAF, Fasild) et associatifs dans des domaines aussi divers que le loisir, l'accompagnement à la scolarité, les activités artistiques, culturelles et scientifiques, les actions de soutien à la fonction parentale...

**L'éducation artistique et culturelle constitue un des enjeux majeurs d'une éducation offrant à chacun une égalité des chances.**

# Pourquoi une charte de l'éducation artistique et culturelle?

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Perpignan s'est inscrite avec force dans une politique d'éducation artistique et culturelle volontaire, avec deux objectifs très clairs :

- ⇒ favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre d'enfants et jeunes,
- ⇒ mobiliser les ressources culturelles de la Ville et développer une démarche concertée avec ses partenaires et ses services, afin de structurer une politique d'éducation artistique et culturelle globale et cohérente sur son territoire.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur une approche globale de l'éducation de l'enfant fondée sur une reconnaissance de la diversité des modes d'accès aux savoirs et de la **complémentarité des approches conceptuelles et sensibles**.

Le travail artistique et la pratique culturelle sont des expériences qui font appel à l'affect, aux émotions et aux échanges et sont, par le fait, fondatrices de tout citoyen. Elles contribuent à la formation de la sensibilité, de l'esprit critique et doivent permettre, à chacun, d'émettre un jugement esthétique personnel et argumenté.

Une prise de conscience chez les plus jeunes de la diversité et de la richesse des attitudes culturelles, contribue de manière certaine à la reconnaissance des différences qu'elles soient culturelles ou sociales. Elle est une bonne école de la tolérance, du respect de l'autre.

**La charte de l'éducation artistique et culturelle est un outil destiné à poser un cadre autour des actions culturelles en direction des jeunes afin de favoriser le dialogue entre les partenaires.**

**L'éducation artistique et culturelle repose sur trois grands principes :**

- ⇒ une rencontre avec les personnalités du monde des arts et avec les métiers qui lui sont liés,
- ⇒ une fréquentation des lieux de création et de diffusion des œuvres,
- ⇒ une pratique artistique.

**Cette charte permet de définir en outre les objectifs communs auxquels doivent répondre les projets pour apporter à l'enfant une véritable plus-value.**

# Les objectifs généraux

Une mise en commun avec les partenaires institutionnels (DRAC et Éducation nationale) à permis de dégager des objectifs partagés qui donnent la ligne directrice à insuffler aux projets.

- 1 • Les actions doivent prendre en compte une dimension culturelle pluridisciplinaire.
- 2 • Elles doivent contribuer à une formation par une approche qualitative de la culture et au développement du sens critique en permettant aux jeunes de se confronter à la diversité des pratiques culturelles.
- 3 • Elles doivent permettre des échanges et la mise en place de réseaux (formations inter-institutionnelles).
- 4 • Elles doivent prendre en compte une rotation des publics participants afin de toucher un maximum d'enfants dans des parcours et des temps diversifiés.

# Les instances de suivi

Afin d'assurer une cohérence entre les nombreux projets qui émergent en direction du jeune public, il apparaît nécessaire de mettre en place une organisation qui soit en mesure, de faire évoluer la politique d'éducation artistique et de coordonner les actions et les opérateurs.

Pour ce faire, une structure à deux niveaux semble la mieux adaptée.

Elle se composera :

⇒ d'un **comité de pilotage** qui prend les décisions et orientations générales de la politique d'éducation artistique culturelle sur la ville de Perpignan. Il comprend :

- les élus délégués à l'Action éducative, à la Culture et à l'Action sociale,
- le directeur général adjoint au département de l'Animation urbaine et Cohésion sociale,
- le directeur régional des Affaires culturelles,
- l'inspecteur d'Académie,
- le comité technique.

⇒ d'un **comité technique** chargé de la coordination des projets, de dynamiser les coopérations inter-partenariales favorisant le travail en transversalité, du suivi et de l'évaluation des actions au sein des structures. Il comprend :

- un représentant des directions de la Culture, de l'Action éducative et de l'Enfance, du Développement social et de la Jeunesse,
- le coordonnateur du PEL,
- le coordonnateur des projets d'éducation artistique et culturelle,
- le chargé des affaires culturelles de l'Inspection académique,
- toute personne dont la présence pourrait être jugée comme nécessaire selon l'ordre du jour.

Ces deux instances seront complétées par un groupe de travail qui réunira tous les partenaires et services de la Ville qui ont une action d'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes, notamment : Campler, elmediator, la FOL, l'association Léo Lagrange, l'ÉSAP, l'Institut Jean Vigo, l'OCCE 66, la Casa Musicale, la Médiathèque, le musée catalan des arts et traditions populaires Casa Pairal, le musée des monnaies et médailles Joseph Puig, le musée des beaux-arts Hyacinthe Rigaud, le Muséum d'histoire naturelle, le Théâtre, les Archives de la Ville, Les Francas, Planète Sciences...

Le rôle de ce groupe est de favoriser la cohérence de la politique culturelle en direction du jeune public, par des échanges, la présentation des projets de chacun, l'organisation de projets inter-partenariaux...

# Les outils

## **Les éduca'fiches**

Les éduca'fiches sont actuellement disponibles sous forme électronique. Elles servent à quelques pistes pour construire leurs projets.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit ici de propositions, chaque projet étant à construire en commun entre le service éducatif et l'éducateur.

## **Une base de données des projets**

Cette base de données recense pour chaque structure d'accueil d'enfants, tous les projets éducatifs dans lesquels elles se sont inscrites. Elle permettra de mieux cibler l'offre qui peut leur être faite, en fonction de leurs projets pédagogiques et des domaines qu'elles souhaitent développer avec les enfants.

# Glossaire

<b>ATSEM</b>	AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES
<b>CAF</b>	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
<b>CAMPLER</b>	CENTRE D'ART MUSIQUE PERPIGNAN LANGUEDOC-ROUSSILLON
<b>DAEE</b>	DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE L'ENFANCE
<b>DC</b>	DIRECTION DE LA CULTURE
<b>DDSJ</b>	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE
<b>DRAC</b>	DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
<b>EN</b>	ÉDUCATION NATIONALE
<b>EAC</b>	ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
<b>ESAP</b>	ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE PERPIGNAN
<b>FASILD</b>	FOND D'ACTION ET DE SOUTIEN POUR L'INTÉGRATION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
<b>FOL</b>	FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES
<b>IA</b>	INSPECTION ACADÉMIQUE
<b>OcCE</b>	OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE
<b>PEL</b>	PROJET ÉDUCATIF LOCAL
<b>PLÉAC</b>	PLAN LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



PERPIGNAN

[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)



**DÉPARTEMENT ANIMATION URBAINE ET COHÉSION SOCIALE**

**Direction de l'Action éducative et de l'Enfance**

Coordination Projet éducatif local

Bruno Boivin

10 rue du Castillet • ☎ 04 68 66 33 44

**Direction de la Culture**

**Direction du Développement social et de la Jeunesse**